

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ANNÉE 2008

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Agglomération de la Région de Compiègne
Place de l'Hôtel de ville
BP 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

SOMMAIRE

Conformément aux dispositions prévues à l'article R. 212-34 du code de l'environnement, le présent rapport présente les travaux et les orientations de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Oise-Aronde et les résultats et perspectives de la gestion de l'eau dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

Activité de la CLE en 2008	3
Structure porteuse du SAGE	5
Procédure d'approbation	5
Lancement des actions du SAGE	5
Communication	7
Perspectives pour l'année 2009	8

Activité de la CLE en 2008

1. Séance plénière

Au cours de l'année 2008, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Oise-Aronde s'est réunie une seule fois en date du 27 juin. Cette réunion s'est tenue dans la salle annexe n°4 de la rue de la surveillance à Compiègne (60200). L'ordre du jour a porté sur :

- L'élection du Président et des vice-présidents ;
- L'avis de la CLE pour la reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB);
- L'adoption des règles de fonctionnement et l'organisation de la mise en œuvre;
- L'état d'avancement de la création de la future structure porteuse du SAGE, le syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA) ;
- L'état d'avancement de la procédure d'approbation.

Les membres présents lors de cette séance sont indiqués en annexe 1.

Monsieur Philippe MARINI, sénateur-maire de Compiègne a été élu Président à l'unanimité. Les vice-présidents sont :

- 1er vice président : Monsieur Alain Coullaré, maire de Monceaux ;
- 2ème vice-président : Monsieur Didier Ledent, maire de Moyenneville ;
- 3ème vice-président : Monsieur Eric Bertrand, maire d'Armancourt.

Après une présentation de Monsieur Jean-Michel Cornet, directeur général de l'Entente Oise-Aisne, sur l'activité de l'établissement, son rôle auprès des SAGE et plusieurs questions, la CLE donne, à l'unanimité, un avis favorable pour la reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'EPTB.

Afin d'être conforme avec la nouvelle législation, les règles de fonctionnement sont adoptées par la CLE qui donne pouvoir à son Bureau pour prendre les délibérations sur les dossiers pour laquelle elle est officiellement pour donner son avis (dossiers loi sur l'eau, etc.). D'autre part, de nouveaux membres sont proposés pour intégrer la CLE Oise-Aronde.

Au collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, les nouveaux membres proposés sont les suivants :

- Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France comme prévu à l'article R. 212-30 du code de l'environnement ;
- l'Entente Oise-Aisne qui a toujours participé aux travaux de la CLE et qui souhaite être reconnu en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB);
- le syndicat des marais de Sacy qui était déjà représenté au collège des usagers en tant qu'association mais dont les statuts ont évolué.

Au collège des usagers, pour respecter l'équilibre défini dans les textes de lois, les nouveaux membres proposés sont les suivants :

- L'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) avec le groupe LAFARGE ;
- L'association Compiègne Ecologie avec Monsieur Frédéric PYSSON comme représentant ;
- La Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) compte tenu de l'impact de l'autoroute A1 sur les milieux aquatiques et notamment de l'Aronde ;
- L'Université Technologique de Compiègne (UTC) en tant qu'expert recherche – environnement.

La composition de la CLE sera composée de 37 membres au lieu de 32 actuellement lorsque Monsieur le Préfet de l'Oise prendra un arrêté de modification.

2. L'animation et le Bureau de la CLE

La CLE n'est pas tenue de se prononcer sur les dossiers « loi sur l'eau » lorsque le SAGE n'est pas approuvé. Toutefois, un avis favorable a été donné sur le projet de forage d'essai par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Cinqueux sous réserve d'apporter des précisions au dossier.

Un bureau de la CLE s'est tenu le 16 octobre 2008 en salle Jean-Legendre à l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) (liste des membres indiquée en annexe 2). L'ordre du jour a porté sur :

- Le projet de budget pour la période 2009 – 2010
- L'avis sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Labruyère.

Après avoir procédé au détail des dépenses et des recettes, le projet de budget a été validé par le Bureau.

En ce qui concerne l'avis sur le PLU de Labruyère, le Bureau demande la prise en compte des remarques formulées en séance pour être compatible avec le SAGE. Ces remarques concernent essentiellement :

- Les prélèvements d'eau potable puisque les pompages de la Communauté de Communes du Liancourtois (CCL) se situent sur la commune de Labruyère, à proximité des marais de Sacy.
- Le traitement des eaux pluviales.

Tous les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site internet de l'ARC :

<http://www.agglo-compiegne.fr/institution/sage.php>

Structure porteuse du SAGE

Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) est toujours en cours de création. A la fin de l'année 2008, tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) que sont l'ARC, la CC. Pays des Sources (CCPS), la CC. Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH), la CC. du Plateau Picard (CCPP), la CC. de la Plaine d'Estrées (CCPE) avaient délibéré pour prendre la compétence SAGE. Seul la CC. du Liancourtois est encore en cours de modification statutaire, les communes sont notifiées et doivent se prononcer en conseil municipal dans un délai de trois mois depuis fin décembre 2008. Au terme de ce délai, il sera demandé à l'ensemble des futurs membres de délibérer sur la création du SMOA.

Procédure d'approbation

La procédure d'approbation a débuté le 15 janvier 2008. Lors de la consultation des assemblées locales, qui s'est déroulée jusqu'au 15 mai 2008, plusieurs remarques ont été formulées par le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Général de l'Oise, la Chambre d'Agriculture de l'Oise, l'Agglomération de la Région de Compiègne et le Comité de Bassin Seine-Normandie par délégation au groupe « politiques territoriales ».

L'enquête publique s'est tenue du lundi 10 novembre 2008 au lundi 15 décembre 2008.

Lancement des actions du SAGE

La nappe de la Craie Picarde s'étend sur toute la surface du bassin versant Oise-Aronde. Les rivières et les rus du territoire sont directement liés au fonctionnement de la nappe. Ainsi une baisse trop importante du niveau de la nappe a des répercussions directes sur les débits de l'Aronde, mais également sur tous les affluents sud de l'Oise et les marais de Sacy dont les débits d'étiage sont soutenus par cette nappe.

Les étiages provoqués par un déficit pluviométrique sont aggravés par les prélèvements pour l'eau potable et l'agriculture qui captent, en majorité, les eaux de la nappe de la Craie. Les conséquences de ces étiages sur la vie aquatique sont nombreuses :

- Mortalité de la faune aquatique à cause du réchauffement des eaux et de l'eutrophisation (matière organique en excès et prolifération d'algues) ;
- réduction des habitats par colmatage du lit de la rivière en raison des faibles vitesses de courant ;
- concentration des polluants dans l'eau du fait d'une faible dilution ;
- (...)

Ces étiages sont particulièrement problématiques sur l'Aronde et les marais de Sacy du fait qu'il s'agit de milieux naturels aquatiques remarquables.

Suite à ce constat, le SAGE préconise la réalisation d'une étude fine du fonctionnement de la nappe afin d'avoir une gestion volumétrique des prélèvements sur l'ensemble du bassin versant Oise-Aronde. Cette étude s'appuiera sur une modélisation du fonctionnement hydraulique de la nappe de la Craie afin d'établir des règles de gestion qui permettront d'assurer la coexistence normale entre les usages sur la ressource et le bon fonctionnement de l'écosystème.

C'est l'ARC, actuellement structure porteuse du SAGE, qui assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude puisqu'il est nécessaire de raisonner à une échelle cohérente de gestion : le bassin versant.

Par la suite, la maîtrise d'ouvrage sera confiée au SMOA une fois qu'il sera créé.

Le choix du bureau d'études a été supervisé par un comité de pilotage technique (chambre agriculture, DDAF, ONEMA, DIREN, fédération pêche, AESN, CG) et c'est la société HYDRATEC qui a été retenue.

Le coût de l'étude est réparti sur 2 ans. La contribution financière des collectivités est calculée selon la clé de répartition financière qui prend en compte la superficie et la population du territoire intercommunal comprises dans le bassin versant.

	Taux en %	Coût en euros HT
Participation AESN	50	110 000
Participation Conseil Général	9	19 800
Participation collectivités	41	90 200
TOTAL	100	220 000

Un comité de pilotage restreint suivra régulièrement l'évolution de l'étude, il sera composé d'élus, de la DDAF, DIREN, AESN, ONEMA, CG, chambre agriculture, fédération de pêche.

Le comité de pilotage étendu sera représenté par la CLE Oise-Aronde.

Communication

- **Manifestation autour du SAGE Oise-Aronde le 20 juin 2008**

Le 20 juin 2008, Monsieur Philippe Marini, Président de la CLE Oise-Aronde, s'est rendu sur la commune de Braisnes pour expliquer les objectifs du SAGE. Cette manifestation, en présence de la presse locale, a eu lieu sur les rives de l'Aronde où des aménagements de rivières sont visibles (déflecteurs). Ces aménagements ont illustré la prescription du SAGE suivante : « Mettre en place des dispositifs permettant d'accélérer localement la vitesse de l'eau dans les rivières et de favoriser la création de nouveaux habitats pour la faune et la flore » (action RIV-AQUA 1c). Ils ont été réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA) dont le Président est Monsieur Bruno Ledrappier.

Plusieurs intervenants se sont succédés, qui sont à la fois des partenaires techniques et financiers de la réalisation du SAGE : Le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Général de l'Oise, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

- **Réalisation d'une plaquette d'information : « Droits et devoirs des riverains – guide pratique »**

Suite à une demande de Monsieur Ledrappier, Président du SIAVA, une plaquette d'information sur les droits et devoirs des riverains a été réalisée. Cette plaquette a pour objectif de resituer succinctement la partie règlementaire sur l'entretien des cours d'eau non domaniaux et de donner quelques conseils pratiques aux riverains. L'ensemble des syndicats de rivières sur le périmètre du SAGE ont été associés pour élaborer cette plaquette. L'AESN a participé financièrement à la réalisation de cette plaquette.

- **Lettre d'information du SAGE n°5**

La cinquième lettre d'information du SAGE est parue à la fin de l'année 2008. Elle a porté sur le cadre règlementaire des SAGE, sur l'avancement de la création du SMOA et sur l'étude actuellement en cours concernant la gestion quantitative.

Les lettres du SAGE sont disponibles sur :
<http://www.agglo-compiegne.fr/institution/sage.php>

Perspectives pour l'année 2009

A propos de l'approbation du SAGE, toutes les remarques vont être étudiées lors d'un prochain Bureau (séance du 17 février 2009) afin que le projet soit entériné par la CLE lors de sa prochaine séance (séance du 02 avril 2009). L'arrêté de mise en œuvre est prévu pour le printemps 2009.

L'étude sur la gestion quantitative se poursuit avec le Bureau d'études HYDRATEC. D'après le planning, le modèle sera complètement calé cette année et il sera possible de commencer à l'exploiter en fin d'année.

Un contrat global d'application doit être mis en place sur le bassin versant Oise-Aronde. Selon les modalités du IXème programme de l'AESN, lorsqu'un SAGE est mis en œuvre, l'AESN ne finance plus l'animation sauf dans le cadre d'un contrat global d'application. Ce contrat permettra une programmation des études et travaux dont l'intérêt est partagé par la CLE, les maîtres d'ouvrage et l'AESN.

Un plan de gestion doit être mis en place sur une zone humide de l'Aronde, ancien site de l'INRA qui cesse son activité au milieu de l'année 2009, afin de favoriser la préservation et la valorisation du site. L'acquéreur potentiel pourrait être la commune de Gournay-sur-Aronde avec une aide financière de l'AESN et du Conseil général. Plusieurs partenaires se sont déjà rendus sur le site : le Conservatoire Naturel des Sites de Picardie, la fédération de pêche de l'Oise, l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), la CC. Pays des Sources, la commune de Gournay-sur-Aronde, le Conseil Général de l'Oise, l'AESN et la cellule animation du SAGE Oise-Aronde.

Le SMOA sera normalement créé en fin d'année si le Préfet prend un arrêté de périmètre syndical.

Des actions de communication sont prévues, elles restent à définir plus précisément. Un document qui cible chaque utilisateur de la ressource en indiquant les prescriptions du SAGE qui le concerne (collectivité, agriculteur, etc.) pourrait être édité.

ANNEXE 1

Etablissement	Représentant	Présent	Absent excusé	Donne mandat à	Nbre. de vote
<i>Conseil régional</i>	M. Arnaud Caron		X		0
<i>Conseil Général</i>	M. Joseph Sanguinette	X			1
<i>Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Aronde (SIAVA)</i>	M. Bruno Ledrappier		X	M. Philippe Marini	0
<i>Ville de Compiègne</i>	M. Philippe Marini	X			2
<i>Commune de Pierrefonds</i>	Mme. Michèle Bourbier	X			1
<i>Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)</i>	M. Bernard Hellal	X			1
<i>ARC</i>	M. Michel Foubert		X	M. Alain Coullaré	0
<i>ARC</i>	M. Eric Bertrand	X			1
<i>Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)</i>	M. Didier Ledent	X			1
<i>CCPP</i>	M. Hubert Doisy	X			1
<i>Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)</i>	M. Yves Lemaire		X	M. José Pellé	0
<i>CCPS</i>	M. José Pellé	X			2
<i>Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte</i>	M. Alain Coullaré	X			2
<i>CCPOH</i>	Mme. Jeanine Picque	X			1
<i>Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)</i>	M. Stanislas Barthélémy	X			2
<i>CCPE</i>	Mme. Françoise Coubard		X	M. Stanislas Barthélémy	0
<i>SAUR</i>	M. Cyrille Teysonnières	X			1
<i>Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)</i>	M. Claude Blondel	X			1
<i>Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)</i>	M. Jacques Lavigne	X			1
<i>Syndicat intercommunal des marais de Sacy</i>	Raoul Cugnière	X			1
<i>Fédération</i>	M. Christian Delanef	X			1

<i>desAssociations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)</i>					
<i>Chambre d'agriculture de l'Oise</i>	M. Christophe Thiebaut	X			1
<i>Confédération Syndical des Familles Lyonnaise des eaux</i>	M. Edouard Haroutiounian		X		0
<i>Office National des Forêts (ONF)</i>	M. Jean-Marc Gougis		X	M. Jean-Claude Lucchetta	0
<i>Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)</i>	M. Jean-Luc Bracquart	X			1
<i>Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)</i>	M. Cyrille Caffin	X			1
<i>Service Navigation de la Seine (SNS)</i>	M. Emmanuel Steinmann	X			1
<i>Préfecture de l'Oise</i>	M. Philippe Grégoire (Préfet de l'Oise)		X	M. Gabriel Aubert, sous-Préfet de Compiègne	1
<i>Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)</i>	M. Jean-Claude Lucchetta	X			2
<i>Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)</i>	M. Patrice Bizais	X			1
<i>Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales (DDASS)</i>	M. Gérard Roussel		X		0
Total des membres présents ou représentés					28

ANNEXE 2

N°	ÉTABLISSEMENT	NOM	PRÉSENT ou REPRÉSENTÉ	Nbre. de vote
1	Ville de Compiègne	Monsieur Philippe MARINI, Président	Représenté par Monsieur Alain COULLARÉ	0
2	Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)	Monsieur Alain COULLARÉ, 1er vice-président	X	2
3	Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)	Monsieur Didier LEDENT, 2nd vice président	X	1
4	Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	Monsieur Eric BERTRAND, 3ème vice président	X	1
5	Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)	Monsieur Yves LEMAIRE	X	1
6	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)	Monsieur Stanislas BARTHÉLÉMY	X	1
7	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)	Monsieur Bruno LEDRAPPIER	Absent excusé	0
8	Lyonnaise des eaux	Monsieur Jean-Pierre MARCHANDISE	Absent excusé	0
9	SAUR	Monsieur Laurent FELIX	X	1
10	Chambre agriculture de l'Oise	Monsieur Christophe THIÉBAUT	X	1
11	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)	Monsieur Jean-Luc BRACQUART	X	1
12	Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	Monsieur Jean-Claude LUCCHETTA	Absent excusé	0
13	Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	Monsieur Patrice BIZAIS	X	1
TOTAL			10	10

